

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

#### Arrêté du 18 mars 2025 délivrant l'agrément d'observatoire local des loyers à l'ADIL du Gard

NOR : ATDL2505815A

Par arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement, en date du 18 mars 2025, l'ADIL du Gard est agréée en tant qu'observatoire local des loyers pour le périmètre géographique d'observation de la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération comprenant les 72 communes suivantes : Alès, Anduze, Aujac, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Bonnevaux, Boucoiran-et-Nozières, Branoux-les-Taillades, Brignon, Brouzet-lès-Alès, Castelnau-Valence, Cendras, Chambon, Chambo-ri-gaud, Concoules, Corbès, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet, Générargues, Génolhac, La Grand-Combe, La Vernarède, Lamelouze, Laval-Pradel, Le Martinet, Les Mages, Les Plans, Les Salles-du-Gardon, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues-Attuech, Méjannes-lès-Alès, Mialet, Mons, Monteils, Ners, Portes, Ribaute-les-Tavernes, Rousson, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Saint-Césaire-de-Gauzignan, Saint-Christol-lez-Alès, Saint-Etienne-de-l'Olm, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Jean-de-Valériscle, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-de-Cassagnas, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Martin-de-Valgagues, Saint-Maurice-de-Cazevieille, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Privas-des-Vieux, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Sainte-Cécile-d'Andorge, Sainte-Croix-de-Caderle, Salindres, Sénéchas, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres, Vézénobres.